



Groupe international de recherche en éthique financière et fiduciaire

La lettre du GIREF^φ

(N° 5 – septembre 2009)

Pourquoi dire la vérité quand on peut mentir en toute impunité ?

Par Jean-Aymon MASSIE, Président de l'Association française de gouvernement d'entreprise (AFGE) (www.afge-asso.org) et partenaire du GIREF^φ

On peut s'interroger en ce moment, en écoutant les déclarations des hommes politiques et celles des dirigeants du patronat, pourquoi dire la vérité quand on peut mentir en toute impunité ? En effet depuis le choc de la faillite de Lehmann Brothers, la menace systémique de septembre 2008, l'épreuve de vérité sur l'endettement des banques de financement et d'investissement, les pratiques des hors bilan et l'abus généralisé de paradis fiscaux ...nous subissons un concert très cohérent et magistralement dirigé sans fausse note de vrais mensonges rassurants, de contrevérités apaisantes, d'affirmations irréalistes en toute impunité.

On nous assène de faux problèmes, de fausses pistes donnant la priorité de l'information à des aspects mineurs afin de masquer les vrais problèmes.

Prenons un exemple : la campagne contre les traders et leurs rémunérations indécentes, rendus responsables de tous les maux ; c'est une fausse piste, car le vrai problème est celui de la régulation de l'ingénierie financière et de la supervision des établissements financiers ; le vrai problème est d'imposer aux banques de cesser leur activité spéculative et courttermiste pour retrouver leur mission première, celle de financer l'économie réelle.

C'est pourquoi dans *La Lettre de l'AFGE* n°21 de juin, nous avons choisi de donner la parole à Mme Andrée de SERRES et à M. Robert POULIOT pour parler de la responsabilité fiduciaire et présenter les indicateurs de mesure de la performance fiduciaire. *La Lettre de l'AFGE* n°22 est consacrée à la régulation nécessaire pour corriger les dysfonctionnements reconnus de la régulation, de la supervision et de la gouvernance d'entreprise. La Lettre n°23, de décembre, permettra de confronter ces mesures avec les réactions des entreprises et celles des acteurs des marchés financiers.

Revenant sur le contenu de la Lettre n°22, de septembre, je voudrais défendre avec énergie, mais aussi avec conviction l'urgente nécessité pour les États et les institutions internationales de

renforcer d'une part les mesures de régulation et de supervision des établissements financiers, de doter d'autre part les régulateurs publics, qui s'expriment dans cette *Lettre 22*, (voir www.afge-asso.org) d'une autorité accrue et de moyens renforcés de contrôle, afin de faire respecter la régulation, de faire appliquer les sanctions et de rétablir la peur du gendarme.

Si ces mesures de régulation ne sont pas adoptées et l'hostilité des banquiers surmontée, la récession économique et les destructions d'emplois se poursuivront ; la confiance des citoyens dans leur banque et leur compagnie d'assurance sera perdue durablement.

La confiance et une bonne réputation sont un bien précieux pour les établissements de crédit ; mais la confiance ne se décrète pas, elle se mérite et elle s'entretient.

En réaction à tous ces mensonges, les investisseurs regroupés ont l'obligation de rechercher la vérité, de dialoguer avec les émetteurs et les sociétés de gestion, de proposer avec fermeté les réformes de la gouvernance, qui assureront la pérennité des entreprises et leur performance durablement. Les investisseurs regroupés ont un devoir de vigilance et d'alerte à l'égard des autres actionnaires désorientés et dépourvus de moyens.

Comme nous avons perdu confiance dans les régulateurs privés discrédités (les agences de notation ont failli à leur rôle), nous recommandons aux investisseurs, actionnaires vigilants et actifs, de s'imposer comme régulateurs privés, de procéder sans tarder à un audit de la bonne gouvernance des entreprises et à un audit de la régulation.

Ce rôle revient à des organisations telles que le GIREF, la Coalition pour la protection des investisseurs, et le FAIR de Toronto. Les Français, dont l'AFGE, devraient se joindre à ces pionniers Québécois et Canadiens, déterminés à défendre les intérêts des générations futures, à rétablir le sens des responsabilités plus efficace que la peur du gendarme, que le régulateur public ne parvient pas à imposer.